

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen
Annuel
1ère session
du
Master
1ère année
ECONOMÉTRIE, STATISTIQUES
parcours International : Data science for social sciences

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024, membres du jury d'examen (Annuel 1ère session) du

Master
1ère année
ECONOMÉTRIE, STATISTIQUES
parcours International : Data science for social sciences

- M. GADAT SEBASTIEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme AURIOL EMMANUELLE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme ALZIARY-CHASSAT BENEDICTE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. CHHOR JULIEN, MAÎTRE DE CONFERENCES
- M. DAOUIA ABDELAATI, MAÎTRE DE CONFERENCES
- M. DIEGERT PAUL, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
- Mme GAZMURI ANA, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
- M. GUEMBEL ALEXANDER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. IBRAHIM JEAN-PAUL, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
- M. JOCHMANS KOEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. MARIOTTI THOMAS, DIRECTEUR DE RECHERCHE CNRS
- M. MICLO LAURENT, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT
- Mme PARZANI CELINE, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT
- M. PAUWELS EDOUARD, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme RUIZ-GAZEN ANNE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. SEABRIGHT PAUL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme TALIM PRIYANKA, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT
- M. TOURNIER RONAN, MAÎTRE DE CONFERENCE
- M. VILLENEUVE STEPHANE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 2

Le jury sera présidé par :

M. GADAT SEBASTIEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2023

Le Directeur,
Christian GOLLIER